

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025**

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue au Centre communautaire, 15 rue du Campagnard, jeudi le 2 octobre 2025 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Stéphanie Rioux, Marie-Line D'Astous et Lorraine Michaud et monsieur Pascal D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Viel.

Assistant également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annie Fournier.

**RÉSOLUTION 171-2025 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 172-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

**RÉSOLUTION 173-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025, il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu que ce procès-verbal est adopté.

**\*\*\*PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2025**

**RÉSOLUTION 174-2025 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA PRODUCTION DES  
ÉTATS FINANCIERS 2025**

**ATTENDU QUE** suite à l'appel d'offre auprès de trois firmes comptable pour la production des états financiers 2025, **deux soumissions nous sont parvenues;**

Fournisseur	Montant excluant les taxes
MNP	16 000\$
Raymond Chabot Grant Thornton	15 000\$

**ATTENDU QUE** la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton exclus les travaux d'audit et les ajustements comptables requis en lien avec les projets d'investissement de plus de 100 000\$, lesquels seraient facturés en surplus.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de MNP au montant de **16 000\$ excluant les taxes** pour la production des états financiers 2025 de la municipalité.

## **RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

OTJ : aucun point

Biblio : aucun point

Corporation de développement : aucun point

Rapport d'émission de permis : Permis délivrés à madame Clémence Gagnon

## **RÉSOLUTION 175-2025 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **36 368.45\$**

## **RÉSOLUTION 176-2025 PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement final de la facture pour les services de la SQ au montant de **21 281\$.**

## **RÉSOLUTION 177-2025 FACTURE POUR MONTAGE DU CINÉMA MOBILE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité le paiement de la facture à monsieur Jean-René Michaud **au montant de 1 755\$** pour les travaux relatifs au montage du matériel et d'installation de la remorque pour le rangement du cinéma mobile.

## **RÉSOLUTION 178-2025 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 699 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 OCTOBRE 2025**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 699 000 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
283-2023	699 000 \$

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 283-2023, la Municipalité de la paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu unanimement**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 octobre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, monsieur Claude Viel et la greffière-trésorière, madame Annie Fournier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2026.</b>	<b>24 100 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>25 000 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>25 900 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>26 900 \$</b>	
<b>2030.</b>	<b>27 900 \$</b>	<b>(à payer en 2030)</b>
<b>2030.</b>	<b>569 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 283-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **RÉSOLUTION 179-2025 RETENUE CONTRACTUELLE – TRAVAUX DU RANG 5 OUEST**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'effectuer un paiement **au montant de 82 699.51\$ excluant les taxes** à Construction R.J Bérubé pour la libération de la retenue finale suite à la réception définitive du projet de réfection du rang 5 ouest.

#### **RÉSOLUTION 180-2025 RETENUE CONTRACTUELLE – PONCEAU RANG 5 EST**

Il est proposé par madame Marie-Line D'Astous et résolu à l'unanimité d'effectuer un paiement **au montant de 12 525.46\$ excluant les taxes** à Construction R.J Bérubé pour la libération de la retenue finale suite à la réception définitive du projet de remplacement d'un ponceau dans le rang 5 est.

#### **RÉSOLUTION 181-2025 APPROPRIATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **3 500\$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépenses déficitaires suivants :

02 32000 141 3 000\$                  02 32000 200 500\$

#### **RÉSOLUTION 182-2025 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Il est proposé par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Yan Berger pour effectuer les travaux de déneigement et de déglaçage journalier des chemins municipaux, ainsi que les chemins du ministère des Transports selon les exigences de ce dernier. Les tâches et le taux horaire de monsieur Berger sont inclus à son contrat de travail.

#### **RÉSOLUTION 183-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Stéphanie Rioux et résolu à l'unanimité à 22h00.

Je, Claude Viel, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Claude Viel, maire

Annie Fournier,  
Directrice générale et greffière-trésorière